

La Voie Humble de la Petite Âme

Le fondement marial, croyant et canonique du discernement synodal

Introduction

Alors que toute l'Église est engagée sur le chemin synodal, nous sommes confrontés à une tâche essentielle. La synodalité exige un discernement spirituel profond. À une époque où les mouvements sociaux et les tendances séculières veulent souvent réduire l'Église à une structure de dialogue, une table de concertation parlementaire ou un processus de recherche sans fondement solide, la question urgente se pose : *À quoi l'Esprit Saint nous appelle-t-il vraiment ?*

Pour répondre à cette question, nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Jésus lui-même nous propose une voie claire et humble : la voie des petites âmes. Une voie qui ne repose pas sur la supériorité humaine, la loi de la majorité ou le paraître, mais sur l'obéissance, la mesure de la Croix et la petitesse spirituelle dans laquelle l'Amour est Roi.

I. La vocation de la Petite Âme dans l'Église

Quelle est la place spécifique de la petite âme — et de la Légion des Petites Âmes — au milieu de tous les mouvements ecclésiaux et ordres religieux ?

Le 12 août 1992, la fondatrice Marguerite a reçu un Message de Jésus dans lequel cette vocation est brossée de manière prophétique : au moment de la Justice Divine, la Légion des plus petits marchera en tête et chantera l'hymne de l'Amour de Dieu. Ils s'avanceront pour que la Justice s'arrête et écoute avec attendrissement le cri d'amour des petits.

C'est une vocation qui ne consiste pas à se placer au-dessus de l'Église, mais à prier et aimer au plus profond du secret. Lorsque Marguerite se demandait quelle serait sa place personnelle au sein du tout — à l'imitation de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui découvrit qu'elle voulait être « l'amour au cœur de l'Église » —, Jésus lui donna le 29 mars 1979 une réponse qui touche au cœur de la véritable vérité de l'Église :

« Je ferai de vous l'enfant chéri de mon Église : l'Église des tout-petits, l'Église des faibles, l'Église où l'Amour est Roi. »

La vraie synodalité commence exactement ici : en reconnaissant que l'Église est en premier lieu l'Église des faibles et des plus petits, qui vit de la grâce reçue.

II. Discernement Spirituel et Obéissance

Un processus synodal qui n'est pas ancré dans l'obéissance court le risque de sombrer dans l'arbitraire humain. Lorsqu'un fidèle ou une communauté croit entendre l'Esprit, un sain discernement doit toujours être exercé.

Marguerite n'a rien fait d'elle-même. Elle a entièrement confié ses motions intérieures et ses inspirations à son directeur spirituel, qui a soumis les Messages de Jésus à l'autorité ecclésiastique. Ce n'est qu'après l'approbation officielle (*imprimatur*) que les textes ont été publiés [¹].

Il y a là une leçon cruciale pour le chemin synodal : discerner, ce n'est pas poser ses propres désirs ou l'esprit du temps, mais écouter dans l'obéissance. Il faut être très petit pour reconnaître ce que Dieu demande. Nous ne devons pas chercher d'autre place que celle que Jésus nous assigne par l'obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques légitimes et à la foi transmise (*salus animarum* [²]). Un processus synodal n'est jamais une concertation ouverte où tous les aboutissements doctrinaux seraient en principe possibles ; c'est une écoute de la Vérité reçue.

III. Marie au pied de la Croix : La mesure vivante de la synodalité

Le Second Concile du Vatican n'a pas simplement « ajouté » Marie au discours sur l'Église dans *Lumen Gentium* (art. 58–63). Elle y est profondément liée. Au numéro 58, Elle est dépeinte comme la Femme qui garde son union avec son Fils jusqu'à la Croix, où Elle souffre avec Lui et consent à Son Offrande au Père [³]. Ce n'est pas une remarque secondaire. Marie ne se tient pas en marge, mais au centre de l'événement. Elle incarne l'Église sous sa forme la plus radicale : obéissante, croyante et prête à ne pas fuir la souffrance.

Cette attitude liée à la Croix est développée plus avant dans *Lumen Gentium* 60–62. Le rôle maternel de Marie ne retire rien à la place unique du Christ comme Rédempteur, mais montre au contraire toute la puissance de son œuvre [⁴]. Tout ce qu'Elle fait, Elle le reçoit de Lui. Et c'est précisément en cela que sa coopération devient réellement significative. Le Concile évite de nouveaux titres, mais en garde le contenu : l'action de Marie est vraie, personnelle et féconde pour l'Église. Subordonnée au Christ, mais tout sauf accessoire [⁵].

Dans cette perspective, Marie peut être vue comme un critère silencieux mais décisif du discernement ecclésial. Elle montre ce que signifie être vraiment « synodal » : non pas en premier lieu parler ensemble, mais demeurer ensemble près du Christ lorsque les mots font défaut. Lorsque sa place au pied de la Croix cesse d'être normative, la synodalité change insensiblement. Elle glisse alors

d'une compréhension eucharistique et sacrificielle de l'Église vers un modèle de procédures, de discussions et de prises de décision [^6].

La leçon prophétique de Lourdes et de Fatima

C'est dans ce contexte que Lourdes et Fatima prennent une signification particulière. Ces apparitions mariales reconnues n'ajoutent aucune doctrine nouvelle, me rendent visible ce que le Concile a formulé théologiquement [^7].

- **Lourdes** : Marie apparaît comme l'Immaculée Conception et appelle à la conversion et à la pénitence. Cela ne se produit pas dans un climat de triomphe, mais de guérison. La vérité n'est pas imposée ici, mais dévoilée par l'humilité, la souffrance et la grâce. Lourdes montre que la guérison — personnelle et ecclésiale — ne peut être séparée de la conversion et de l'acceptation de la Croix [^8].
- **Fatima** : Cette ligne devient encore plus nette. Marie met en garde contre un monde et une Église qui évitent la souffrance et perdent ainsi la force de l'Offrande. Son appel à la prière, à la pénitence et à la consécration n'est pas une dévotion marginale, mais une correction maternelle. Quiconque tait la Croix mine en fin de compte la vérité elle-même. Fatima montre clairement ce qui arrive lorsque l'Église préfère contourner la souffrance de ses enfants plutôt que de les conduire à travers elle [^9].

Lorsque les textes synodaux contemporains ne mentionnent Marie que de façon marginale — comme femme à l'écoute ou symbole de proximité — sans faire peser sa place au pied de la Croix, une lacune apparaît. On parle alors de discernement, mais en oubliant où ce discernement reçoit tout son poids : au pied de la Croix, où la vérité n'est pas calculée, mais portée [^10].

IV. Discernement et Normativité : Une Correction Mariale issue du Droit Canonique

Dans le droit canonique, le discernement n'est jamais facultatif. Quand on parle de *discretio* dans les processus pastoraux ou synodaux, cela présuppose toujours un cadre fixe : la foi de l'Église, sa structure sacramentelle et son ordre hiérarchique. Le critère suprême n'est pas le processus lui-même, mais le salut des âmes (*salus animarum*, Canon 1752 [^11]).

C'est pourquoi la synodalité ne peut jamais, d'un point de vue canonique, être conçue comme une quête ouverte où tout serait possible. Elle est toujours un discernement dans des limites données. Le droit protège ici la théologie : discerner signifie écouter une vérité que l'Église reçoit, et non un résultat qu'elle produit elle-même [^12]. Lorsque cet ancrage normatif s'estompe, la synodalité

risque de se transformer en un modèle procédural détaché de la constitution de l'Église [^13].

C'est précisément ici que Marie prend une signification souvent négligée. Dans *Lumen Gentium*, Elle n'apparaît pas comme un sujet de discussion, mais comme une figure normative [^14]. Elle ne pèse pas des options, mais consent à la volonté de Dieu, même quand celle-ci la conduit le long de la Croix. Son *fiat* au pied de la Croix n'est pas le résultat d'une concertation, mais un acte de vérité obéissante.

Marie montre ainsi ce qui fait la différence en droit canonique entre **consulter** et **décider** :

1. **Consulter** : L'écoute peut être large envers le Peuple de Dieu.
2. **Décider** : La décision reste liée à la foi reçue et au ministère qui garde cette foi [^15].

Marie est ici le modèle de l'Église elle-même : elle reçoit la Parole, la porte et ne la perd pas lorsque la souffrance commence. La normativité apparaît ainsi non pas comme un frein au discernement, mais comme sa condition.

Lorsque les processus synodaux mettent fortement l'accent sur le dialogue et la participation, sans reconnaître Marie comme icône normative d'obéissance, une tension apparaît. Le discernement risque alors d'être conçu comme une recherche ouverte sans référence fixe. Canoniquement parlant, c'est impossible. Sans norme, le discernement devient formation d'opinions — et la formation d'opinions ne peut jamais être source de doctrine ou de droit [^16].

La correction mariale est ici essentielle. Marie montre que le vrai discernement a toujours lieu à la mesure de la Croix. Sa proximité maternelle n'est pas une autorité alternative, mais une transparence totale à la volonté du Christ. Ce qui n'est pas porté par la Croix ne peut devenir une norme, aussi largement que ce soit soutenu.

V. Miséricorde pour l'Âme Brisée

Dans une méditation intérieure (24 janvier 1977), Marguerite compare son propre chemin à celui de Sainte Thérèse de Lisieux. Là où Thérèse a vu l'abîme et a été prise par Jésus dans ses bras pour ne pas tomber, Marguerite est tombée jusqu'au fond de l'abîme :

« Thérèse est l'âme préservée du mal qui connaissait le remède ; Marguerite, par son expérience, rejoint davantage les pauvres pécheurs. Ils voient en elle

l'Amour qui pardonne et oublie les fautes, pour ne se souvenir que de leur repentir. »

La mission de la petite âme n'est pas de dominer, mais d'aider les âmes brisées par le péché à remonter la pente. Le seul traitement pour les défaillances humaines est l'Amour qui guérit.

L'histoire enseigne que lorsque le peuple ou les responsables ecclésiastiques quittent l'étroit chemin de l'obéissance et cèdent à la pression de la masse — comme lors de l'épisode du veau d'or dans le désert (Exode 32) ou en suivant l'esprit du temps séculier —, l'Église perd sa dynamique intérieure. Là où l'on choisit la fausse sécurité de l'approbation sociale, l'aveuglement spirituel s'installe.

Conclusion

La synodalité relève de l'ordre du discernement, non de celui de la fixation des normes. Marie — telle qu'Elle apparaît dans *Lumen Gentium* et dans son parler prophétique à Lourdes et Fatima — garde l'Église près de la Croix. Là où Elle manque comme mesure vivante, la synodalité perd sa fermeté ecclésiale et devient un 然后 expérimentation. Là où Elle est reconnue, le discernement reste ce qu'il doit être : écouter dans l'obéissance, chercher dans la vérité, marcher ensemble — à travers la Croix.

Mettons-nous en route avec la disposition de la petite âme :

1. **Demeurer dans l'obéissance** : Ne pas chercher de rénovations 'charismatiques' personnelles en dehors de l'autorité de l'Église et de la Sainte Écriture.
2. **Choisir la petitesse** : Reconnaître que l'Église est au meilleur d'elle-même là où elle est l'Église des faibles, des petits et des pécheurs qui se repentent.
3. **Prendre place sous la Croix avec Marie** : Écouter l'Esprit Saint dans le silence de la Croix, où la Vérité n'est pas calculée, mais portée avec obéissance.

Si nous empruntons ce chemin humble, l'Église reste ce qu'Elle est essentiellement : le Corps du Christ, guidé par l'Esprit Saint, en route vers le Père — par la Croix et la Résurrection.

Abbé Geudens, Smakt, 11 octobre 2026

Notes de bas de page

[^1]: Voir *Manuel de la Petite Âme*, Chapitre II, N° 4 (« Erreur à éviter »).
Marguerite a soumis toutes les révélations privées à son directeur spirituel et à l'évêque du lieu pour obtenir l'approbation ecclésiastique requise (*imprimatur*).
[^2]: *Codex Iuris Canonici* (CIC 1983), Canon 1752 : « ...prae oculis habita salute animarum, quae in Ecclesia suprema semper lex esse debet » (...*en ayant devant les yeux le salut des âmes, qui doit toujours être la loi suprême dans l'Église*).
[^3]: *Lumen Gentium* (Constitution dogmatique sur l'Église, Second Concile du Vatican), n° 58 : « Ainsi la Bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi et garda fidèlement son union avec son Fils jusqu'à la Croix... »
[^4]: *Lumen Gentium*, n° 62 : « Aucune créature en effet ne peut jamais être mise sur le même pied que le Verbe incarné et Rédempteur... » (Voir aussi le n° 60 sur le rôle d'unique médiateur du Christ).
[^5]: *Lumen Gentium*, n° 62.
[^6]: Comparer le glissement de l'ecclésiologie conciliaire d'un Corps mystique du Christ vers un modèle de concertation politico-administrative.
[^7]: *Catéchisme de l'Église Catholique* (CEC), n° 67 sur le rôle des révélations privées pour éclairer l'unique Révélation publique.
[^8]: Message de Lourdes (1858) à Ste Bernadette Soubirous.
[^9]: Message de Fatima (1917) à Lucie, François et Jacinthe.
[^10]: *Lumen Gentium*, n° 58.
[^11]: CIC 1983, Can. 1752.
[^12]: *Dei Verbum* (Constitution dogmatique sur la Révélation divine), n° 10.
[^13]: *Lumen Gentium*, n° 8 et 12.
[^14]: *Lumen Gentium*, n° 63 (Marie comme type et icône de l'Église).
[^15]: CIC 1983, Can. 212 §2-3 en relation avec le Can. 752 sur le lien au Magistère.
[^16]: *Dei Verbum*, n° 10 : « Le Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il la sert...